



CHRONIQUE

Le leadership de la relève



SYNERACTION
MANAGEMENT

Transfert d'entreprise
Relève • Coaching
et conférences

syneraction.ca
514 578-3505

Le transfert d'entreprise : être juste ou être équitable ?

La confusion entre les concepts d'équité et de justice trouve peut-être sa source dans la racine latine du mot équité, *aequitas*, qui veut dire égalité. Pour les personnes qui ont des enfants, ces notions reviennent assez souvent, particulièrement quand un des enfants lance un « *Ce n'est pas juste !* », teinté de colère ou de peine profonde. Et pour les entrepreneurs dont un ou des enfants œuvre au sein de leur entreprise, en général, cette question est tout aussi épineuse quand il s'agit de répartir l'actionnariat ou d'établir le salaire.

De plus, la perception de l'équité au sein de l'entreprise familiale qu'a chaque enfant peut être fort différente et mener à des controverses sur le sujet – disons – délicat et émotif. Le consensus de tous les membres de la famille sur le partage des biens de l'entreprise familiale est bien souvent ardu à atteindre. Mon expérience dans l'accompagnement des familles en affaires m'a démontré que ce n'est pas tant le résultat final du partage qui crée les frictions, mais le **processus** par lequel on arrive à ce résultat. En effet, si le processus choisi par les parents est expliqué aux enfants de manière transparente et que les enfants ont voix au chapitre, ce processus est mieux compris et accepté par ceux-ci et par conséquent, le résultat final du partage est mieux accepté.

Il s'avère extrêmement important de souligner que la qualité des relations familiales avant le transfert permet de prédire le niveau de difficulté des discussions autour de l'équité du transfert des avoirs. Si règnent entre les enfants la compétition, l'amertume ou l'indifférence, il y a fort à parier que le dossier du partage réanimera de vieilles querelles ou de la jalousie non réglée entre frères et sœurs. Avec un outil conçu à cet effet, il faut donc procéder à une évaluation du climat familial avant même que les parents prennent une décision quant au partage. Compte tenu des résultats de ce questionnaire, les parents doivent explorer les différentes formes et stratégies de partage et aussi se préparer adéquatement à la communication des options.

Pour aider les parents avec cette question du partage juste et équitable, nous verrons dans la prochaine chronique les différentes formes de distribution des avoirs que sont le partage : 1) à part égale ; 2) selon la contribution de chacun ; 3) selon les besoins de chaque enfant et 4) à celui ou celle qui a su faire valoir ses intérêts de manière plus habile. Il est important de souligner que l'historique et les valeurs de chaque famille en affaires vont influencer le choix d'une forme de distribution plutôt qu'une autre.

Bonne réflexion!

Martine Deschamps

Courriel : mdeschamps@syneraction.ca

514 578-3505

Site web : www.syneraction.ca